

## En cas de litige

Vous constatez que la location ne correspond pas au descriptif.  
Vous avez été victime de "publicité mensongère".  
Différentes possibilités s'offrent à vous :

- Si le loueur vous a fourni des renseignements manifestement inexacts, vous pouvez exiger au minimum le remboursement du total des sommes versées à condition de ne pas occuper les lieux.
- Si la location présente des vices non signalés qui empêchent un usage paisible, le loueur doit vous indemniser du préjudice subi. Dans une telle situation un constat des lieux établi par huissier à vos frais est souhaitable au cas où aucune entente amiable n'est possible. Si vous voulez malgré tout occuper le logement, demandez une diminution du prix.
- Si vous désirez entamer une action en justice, n'hésitez pas à demander conseil à une association de consommateurs.  
Pour éviter la répétition des déconvenues, prévenez le syndicat professionnel auquel adhère éventuellement le loueur et l'office de tourisme local.

## ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Le Centre Technique est géré par 18 associations de consommateurs départementales agréées de l'Île de France.

ADEIC	Association de Défense, d'Éducation et d'Information des Consommateurs 3 rue de la Rochefoucauld - 75009 PARIS - Tél: 01 44 53 73 93 site : <a href="http://www.adeic.asso.fr">www.adeic.asso.fr</a>
AFC	Association Familiale Catholique - 5/7 rue Pierre Gourdault 75013 PARIS - Tél et Fax : 01 45 85 07 27 mail : <a href="mailto:afc.federation.paris@wanadoo.fr">afc.federation.paris@wanadoo.fr</a>
AFOC	Association Force Ouvrière Consommateurs 131, rue Damrémont - 75018 PARIS Tél : 01 53 01 61 28/29/33 - Fax : 01 53 01 61 45
ALLDC	Association Léo-Lagrange pour la Défense des Consommateurs 153, avenue Jean-Lolive - 93695 PANTIN Cedex Tél. : 01 48 10 65 82/65 - Fax : 01 48 10 65 71 <a href="mailto:leo-lagrange.consom@wanadoo.fr">leo-lagrange.consom@wanadoo.fr</a> - <a href="http://www.leolagrange-conso.org">www.leolagrange-conso.org</a>
ASSECO-CFDT	Association Etudes et Consommation de Seine St Denis Bourse du Travail - Place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex - Tél : 01 48 96 35 05
CDAFAL	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de PARIS - 4 rue Giffard - 75013 PARIS - Tél : 01 45 84 50 39 Fax : 01 45 82 28 06 - mail : <a href="mailto:cdafal75@libertysurf.fr">cdafal75@libertysurf.fr</a>
CGL	Confédération Générale du Logement - Union Régionale Ile de France - 14 rue Frédéric Lemaître - 75020 PARIS Tél : 01 43 66 49 11 - Fax : 01 43 66 67 29
CIF	Consommateur Ile de France - 6 rue Béranger - 75003 PARIS Tél : 01 42 80 96 97
CLCV	Consommation Logement Cadre de Vie Ile de France 29 rue Alphonse Bertillon - 75015 PARIS - Tél : 01 45 31 98 95 site : <a href="http://www.clcv.org">www.clcv.org</a>
CNL	Confédération Nationale du Logement et CNL IDF 8 rue Mériel - BP 119 - 93104 MONTREUIL Tél : 01 48 57 04 64 - Fax : 01 48 57 28 16 - <a href="mailto:cnl@acnl.com">cnl@acnl.com</a>
CSF	Confédération Syndicale des Familles 53 rue Riquet - 75019 PARIS - Tél : 01 44 89 86 80 Fax : 01 40 35 29 52 - site : <a href="http://www.perso.wanadoo.fr/c.s.f">www.perso.wanadoo.fr/c.s.f</a>
FF	Familles de France - 28 Place St Georges - 75009 PARIS Tél : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88 site : <a href="http://www.familles-de-france.asso.fr">www.familles-de-france.asso.fr</a>
FN AUT	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports 32, rue Raymond-Losserand - 75014 PARIS - Tél : 01 43 35 02 63 site : <a href="http://www.perso.wanadoo.fr/fnaut">www.perso.wanadoo.fr/fnaut</a>
FR	Familles Rurales - 13 rue Edouard-Vaillant 77390 VERNEUIL L'ÉTANG - Tél : 01 64 06 13 76
INDECOSA CGT	Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Saliés - 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cedex Tél : 01 48 18 84 26 - Fax : 01 48 18 84 82
ORGECO	Organisation Générale des Consommateurs 6, square Couperin - 77000 MELUN - Tél : 01 64 64 02 33
UFC QUE CHOISIR	Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir - Ile de France 8 rue de Jouy - 75004 Paris - Tél : 01 42 74 54 42 site : <a href="http://www.ufcquechoisir-iledefrance.org">www.ufcquechoisir-iledefrance.org</a>
UFCS	Union Féminine Civique et Sociale - 6 rue Béranger 75003 PARIS - Tél : 01 44 54 50 54 - Fax : 01 44 54 50 66 site : <a href="http://www.ufcs.org">www.ufcs.org</a>

Les adresses départementales ainsi que celles des associations locales peuvent vous être adressées sur demande au CTCRC.

AVRIL 2006

IMP. CHAUMONT RC PARIS B 612 019 646

# LES LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Où se renseigner
- Précautions à prendre
- Le contrat
- En cas de litige



## Centre Technique Régional de la Consommation

6, rue de Chantilly - 75009 Paris - M° Poissonnière  
Téléphone : 01 42 80 96 99 - Fax : 01 42 80 96 96  
E-mail : [c.t.r.c.idf@wanadoo.fr](mailto:c.t.r.c.idf@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.ctrc-idf.asso.fr](http://www.ctrc-idf.asso.fr)

## Où se renseigner

Pour trouver une **location de vacances**, vous pouvez toujours éplucher les **petites annonces** des quotidiens ou faire confiance à **vos relations**. D'autres moyens sont possibles.

- Vous mettre en relation avec les **Syndicats d'Initiative** et les **Offices de Tourisme** de la région dans laquelle vous souhaitez vous rendre. Ceux-ci vous enverront la liste des meublés disponibles.
- Vous rapprocher des onze **maisons régionales** [www.maisonsregionales.com](http://www.maisonsregionales.com). En plus des informations touristiques classiques, elles pourront vous proposer des locations.
- Consulter les sites des **agences immobilières** ou ceux des organismes proposant des **résidences locatives**.
- Internet vous offre de nombreuses possibilités. Une réservation par Internet ne vous donne pas de délai de rétractation.

## Précautions à prendre

Avant la conclusion d'un contrat de location, un **état descriptif** du logement et le **mode de réservation** choisi doivent être remis.

- **L'état descriptif du logement** détaille la location et sa situation. Si le descriptif n'est pas assez précis, vous pouvez demander à le faire compléter. Le prix et les modalités de paiement doivent être précisés.  
La loi permet que le versement du solde soit demandé un mois avant la remise des clés.
- Pour garantir la réservation on vous réclamera des **arrhes** ou un **acompte**.
  - **Les arrhes** :
    - si vous changez d'avis : vous les perdez.
    - si le propriétaire annule, vous êtes remboursé du double.
  - **Un acompte** :
    - vous êtes définitivement engagé. Si vous vous désistez, vous devrez payer le prix total de la location.

Pour réserver, on verse en général **25% du prix de la location**. Des frais concernant les prestations supplémentaires (électricité, ménage, etc ...) sont en sus du prix de la location.

## Le contrat

Le **contenu du contrat**, de l'**état des lieux**, du **dépôt de garantie**, de l'**assurance responsabilité civile** et de l'**annulation** éventuelle de la location sont essentiels.

- Un **contrat daté**, signé par chacune des parties est vivement recommandé. Il peut se présenter sous forme d'imprimé en deux exemplaires.  
Lisez le attentivement.
- La souscription d'une assurance complémentaire peut être demandée. Votre multirisque habitation possède peut-être cette extension.
- Il peut vous être demandé un **dépôt de garantie** (celui-ci doit être inscrit dans le contrat).  
Il vous est conseillé de réclamer un reçu.
- A l'arrivée, un **état des lieux** est conseillé. Il doit être écrit et précis, et signé par les deux parties.
- En cas de mauvaise surprise à l'arrivée, protestez immédiatement auprès du loueur par écrit.